

BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2004

Le mot de Madame le Maire,

Cette année 2004, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas réaliser de programme voirie, nos crédits étant engagés dans la rénovation des bâtiments et la voirie représente pour notre Commune une part importante de nos dépenses d'investissement et de fonctionnement. Par contre pour 2005, le programme d'investissement est en cours de préparation, les travaux d'entretien du réseau généralement exécutés par la Communauté de Communes de Monein ont pris du retard. En effet la mise en place de la collecte sélective a obligé ce service à retarder la date de réalisation des différents travaux.

Le logement communal «ancien Presbytère» devrait être enfin réhabilité cette année.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter à la fois un Joyeux Noël et une excellente année 2005.



Bonne et heureuse Année 2005

et bonne santé à tous

Quelques nouvelles

AMENAGEMENT DE LA RD.9 CARDESSE-LEDEUX

Le Conseil Général a décidé d'aménager la route de la RD9 Cardesse- Ledeux. Deux avant-projets ont été proposés et sont les suivants :

- **plan n°1 : aménagement sur place** : la route actuelle est aménagée : virages rectifiés et création d'une voie de dépassement sur une portion dans le sens Cardesse-Ledeux et sur l'autre portion dans le sens Ledeux-Cardesse.
- **plan n°2 : route à sens unique** : montée Cardesse-Ledeux et descente Ledeux-Cardesse dont une partie emprunte l'ancienne route qui passe devant la maison Cauhapé.

Après examen des pièces et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le principe de **l'avant projet « aménagement sur place » avec création d'un créneau de dépassement dans le sens Cardesse-Ledeux.**

LA DEVIATION

D'après les dernières informations obtenues, ce dossier suit son cours.

La rotation incessante des camions de gros tonnages alarme les riverains de la RD9 en provoquant de forts dégâts sur les toitures et gouttières, zinguerie et maçonnerie que les propriétaires sont obligés de prendre en charge. Mme le Maire a donc alerté le Président du Conseil Général, le Conseiller Général et les services de la DDE. Après constat, des plots ont été posés en bordure de route face à l'entrée de la salle communale.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Cette taxe permet à la commune de percevoir des ressources afin de pallier aux dépenses d'équipement consécutives au développement de la construction. Elle est perçue sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments de toute nature.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de la commune à régulariser la participation des constructeurs aux investissements publics, décide de la percevoir au taux uniforme de 1% pour toutes les catégories d'immeubles.

PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX

La loi solidarité et renouvellement urbain a créé cette participation, qui peut être demandée aux propriétaires fonciers, pour financer les équipements publics permettant l'urbanisation d'un terrain. Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies et réseaux (réalisation ou aménagement d'une voie, réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement (hors secteurs d'assainissement individuel, études nécessaires à ces travaux). Elle est calculée suivant le coût des travaux à réaliser.

COMMUNAUTE de COMMUNES de MONEIN

Adhésion de la Commune de Lacommande

La Communauté de Communes de Monein vient de se prononcer favorablement à la demande d'adhésion de la Commune de Lacommande à la Communauté de Communes de Monein de part sa situation

géographique et de certaines habitudes de collaborations existantes déjà entre les deux entités, notamment en matière de collecte des ordures ménagères.

Collecte sélective

La distribution de caissettes jaunes numérotées a été réalisée auprès de chaque foyer. Nous nous permettons de vous rappeler que ces caissettes sont attachées au foyer et qu'en cas de départ, notamment au changement de locataires, elles devront restées dans les lieux. Une lettre d'information, un document de sensibilisation et un guide de tri ont été remis aux habitants.

RAPPEL :

La collecte sélective des emballages ménagers est programmée tous les 15 jours à partir du 1^{er} décembre et se déroule de la façon suivante :

- en porte en porte pour ceux qui bénéficient du ramassage par camion benne,
- et en containers jaunes pour ceux qui se rendent déjà aux containers pour les ordures ménagères.

Le camion benne préposé à la collecte sélective des emballages ménagers déchargera sa cargaison au Centre de tri de Sévignacq.

D'autre part, le Ministère de l'écologie en partenariat avec l'ADEME a mis en place l'opération « **Merci d'épargner ma boîte aux lettres** ». Cet autocollant évitera la distribution des prospectus dans vos boîtes. Si vous êtes intéressés, des autocollants sont à votre disposition à la mairie aux heures de permanence du secrétariat.

LOGEMENT COMMUNAL «Ancien Presbytère»

La réhabilitation du logement communal dit « ancien presbytère » aurait du être réalisée cette année. Les subventions sollicitées (DGE et Palulos) n'ayant pas été obtenues en 2004, ce dossier est à nouveau programmé pour 2005 après révision des devis (ajout de travaux complémentaires, acceptés par le CM). Le montant des travaux s'élève donc à 38 296,34 € TTC contre 35 216,51 € initialement prévu.

INFORMATIONS DIVERSES

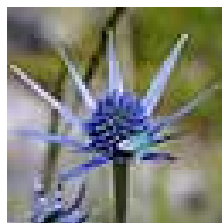
- En 2003, il avait été décidé de renouveler le matériel de la salle communale. Des tables ont donc été achetées. En 2004, c'est l'achat de 100 chaises empilables et classées anti-feu qui vient d'être réalisé.
- Quelques bancs, fabriqués par la Communauté de Communes, vont être mis en place dans le village.
- Acquisition par la Mairie d'un nouveau photocopieur. Il est également à votre disposition pour des photocopies personnelles.
- La section Gym a repris sous la direction bénévole de Mme Roussie – le mardi à 18h30
- La Semaine Fédérale du cyclotourisme est prévue sur Oloron la dernière semaine de Juillet
- En septembre, départ de l'Abbé Miqueu à Ger. Arrivée et bienvenue à M. Cazaubon-Pehe en Octobre.
- L'élagage des branches d'arbres situés en bordure de propriétés privées riveraines d'une voie publique appartient aux propriétaires de ces arbres. Aussi, dans un souci d'assurer la sécurité des usagers, veuillez procéder à ces travaux dans les meilleurs délais.
- Carte communale : le zonage assainissement autonome va débuter fin décembre ; cette étude a pour objectif de définir, sur des zones géographiques préalablement définies, l'aptitude des sols à l'épuration et la dispersion des eaux usées.

- Les jeunes filles et jeunes garçons atteignant leur 16^{ème} année doivent s'inscrire à la Mairie pour effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Les jeunes nés en 1988 sont donc concernés.
- Les inscriptions sur les listes électorales de la commune seront closes le 31/12/2004.

Notre logo

Sous ce mot à la mode se cache la représentation graphique d'une commune, d'une association ou d'un club. A ce titre, la Mairie souhaiterait que l'emblème de Cardesse soit « le Chardon bleu ». En effet, Cardesse vient du latin Carduus signifiant chardon et du gascon cardèra signifiant chardon à foulon.

Voici quelques images de cette fleur. Toutes suggestions sont les bienvenues pour la réalisation de ce logo, qui peut être fait sous forme d'un dessin, d'une photo ou autre et portant le nom de notre commune. Votre avis compte beaucoup alors n'hésitez pas à nous proposer vos idées pour la réalisation de ce logo.



A noter que le repas traditionnel des aînés de + de 65 ans se tiendra le samedi 22 Janvier 2005 à 12 heures.

En cette période de fin d'année, les bons petits plats sont à la fête. Que diriez vous d'un bon gâteau au chocolat qui ravira aussi bien les petits que les grands.

Ingrédients :

4 œufs entiers
 200 g de sucre
 125 g de chocolat en poudre Nesquick
 125 g de farine
 1 paquet de levure
 40 cl de crème fraîche

Préparation :

Mélanger les œufs et le sucre (bien mousseux) et ajouter le chocolat en poudre puis la farine dans laquelle la levure aura été bien incorporée et enfin la crème fraîche.
 Mettre la préparation dans un moule préalablement beurré puis
 Au four à 150° (Th.6) pendant 50 minutes.



BON APPETIT